



Avis de Déclaration sans suite

1- Objet de la consultation

DOTATION VESTIMENTAIRE

Lot n°2 - Vêtements pour les agents d'accueil

2- Nom et adresse du représentant du pouvoir adjudicateur

Monsieur Bruno FONTALIRAND, Directeur Général

Pas-de-Calais habitat
4 avenue des Droits de l'Homme
62022 ARRAS Cedex

3- Mode de passation

La consultation visait à conclure un appel d'offres ouvert conformément aux articles L.2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

4- Décision

Conformément à l'article R2185-1 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur a décidé de déclarer la consultation sans suite pour motif d'ordre technique.

En effet, suite à l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur a décidé de redéfinir son besoin.

5- Voie et délais de recours

- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique

#SIGNATURE#